Claude LEVOYER Le 20 décembre 2018 45 Avenue du Cdt L’Herminier 38380 St Laurent du Pont Tél : 0789237853

Recommandé avec AR à l’attention de, Monsieur Denis SEJOURNE

Monsieur le Président,

N’ayant pas daigné répondre à mon courrier du 21 novembre 2018 vous faisant part de mon étonnement par votre réponse du 31 mai 2018, dont je vous rappelle vos propres termes ; **Concernant votre demande au sujet d’un avis du tribunal de grande Instance de Chambéry, nous ne sommes pas en mesure de vous répondre puisque nous n’avons pas connaissance d’un tel document.** Il manque également les décisions concordantes de la CC des Entremonts et de la CC Cœur de Chartreuse demandé dans un précédent courrier. Devant une telle mauvaise fois je me vois contraint de vous prier de consulter le conseil communautaire dès ce jour le 20 décembre 2018 pour trouver une solution à ce problème.

Vous avez 2 solutions soit vous remboursez les habitants ayant payés 2 redevances en 2015 soit vous prévoyez une baisse de la TEOM 2019 lors du vote du taux 2019.

Dans l’attente, Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

 Claude Levoyer

claudelevoyer@gmail.com